FORUM : Commission Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

QUESTION : Préserver la qualité de l'eau douce (pour les Hommes et les animaux)

SOUMIS PAR: Sierra Leone

La délégation de la République du Sierra Leone,

Consciente que l'eau qui est contaminée et que le manque d'assainissement entraîne: la transmission de maladies comme le choléra, la diarrhée, la dysenterie ainsi que la mort par diarrhée à cause de l'insalubrité de l'eau potable,

Déplorant le décès chaque année par diarrhée d'environ 361 000 enfants âgés de moins de cinq ans,

Étant pleinement conscient que l'eau représente un enjeu majeur dans des secteurs vitaux comme l'agriculture,

Consciente que l'eau insalubre modifie le pH du sol par contamination chimique (pesticides métaux lourds) ce qui peut perturber la disponibilité des éléments nutritifs pour les plantes pouvant rendre le sol impropre à la culture ainsi que propager des maladies, si contaminée, par des agents pathogènes (bactéries, virus, etc.) pouvant alors diffuser des maladies aux plantes et aux animaux vivant dans le sol,

Soulignant que la croissance démographique entraînerait une hausse de la demande d'eau salubre de 10% à 12% au cours des 20 prochaines années aussi bien dans les pays émergents que dans les pays développés,

Alarmé par la pollution chimique de l'eau peut avoir des effets toxiques à court ou à long terme sur les espèces aquatiques où les produits chimiques industriels, pesticides et autres substances polluantes peuvent nuire à la santé des organismes marins,

Soulignant que 30 % des poissons ingèrent du plastique à un moment donné de leur cycle de vie,

Notant avec regret que 2 milliards de personnes, 26% de la population mondiale, n'aient pas eu accès à des services d'eau potable gérés de manière sécurisée en 2020 ainsi qu'à des services d'alimentation domestique en eau potable,

Observant que 733 millions de personnes vivent dans des pays en situation de stress hydrique,

Réalisant que 115 millions de personnes collectaient des eaux de surface non traitées provenant de lacs, d'étangs, de rivières et de ruisseaux,

Reconnaissant la collaboration de l'OMS avec d'autres organisations internationales, telles que l'UNICEF (United Nations International Children's Emergency Fund) et la FAO (Food and Agriculture Organization), pour aborder de manière holistique les problèmes liés à l'eau, à l'assainissement et à la santé afin de coordonner les efforts visant à préserver la qualité de l'eau douce

Soulignant le principe soutenu par l'OMS « Une seule santé » afin de prévenir les menaces communes qui pèsent sur la santé et le bien-être des humains, des animaux, des végétaux et de l'environnement,

Notant avec satisfaction les ODD spécifiques liés à l'eau et à l'assainissement définis par l'ONU visant à garantir l'accès de tous à l'eau propre et à l'assainissement,

Soulignant la mise en œuvre des programmes visant à améliorer l'assainissement de l'eau, principalement en fournissant des conseils techniques aux gouvernements et en collaborant avec d'autres organisations pour mettre en place des infrastructures sanitaires efficaces,

- 1. *Incite* au traitement avancé des eaux usées:
 - a) à l'aide de technologies telles que l'ozonation, l'adsorption sur charbon actif et la désinfection UV permettent de réutiliser les eaux usées pour l'irrigation, l'industrie et d'autres usages non potables
 - b) en mettant en place des subventions aux entreprises et particuliers pour investir dans des système de traitement d'eau ;
- 2. Recommande l'utilisation des compteurs intelligents, qui fournissent des informations en temps réel et un retour d'information personnalisé, peuvent accroître l'efficacité des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement existants ;
- 3. *Encourage* la filtration et désinfection des eaux par les stations d'épuration qui éliminent les polluants chimiques et microbiens par la mise en place des réglementations et normes ;
- 4. Félicite les opérations menées pour la collecte des déchets plastiques par Ocean Cleanup;
- 5. *Demande instamment* une augmentation des campagnes éducatives et de sensibilisation sur l'insalubrité de l'eau dans les écoles et entreprises en:
 - a) informant les communautés sur l'importance de l'hygiène, de l'eau propre et de l'assainissement pour la santé humaine et l'environnement
 - b) encourageant les bonnes pratiques d'hygiène, telles que le lavage des mains ;
- 6. Encourage la surveillance et la réglementation de l'eau en:
 - a) mettant en place des systèmes de surveillance de la qualité de l'eau,
 - b) appliquez des réglementations pour garantir la sécurité de l'eau destinée à la consommation humaine ;
- 7. Rend hommage au Protocole sur l'eau et la santé, qui est soutenu conjointement par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, constituant la principale plateforme politique européenne visant à parvenir à la fourniture pour tous d'une eau potable sûre et d'un assainissement approprié, grâce à une gestion durable des ressources en eau ;
- 8. *Constate avec préoccupations* la vétusté des infrastructures d'assainissement d'eau notamment dans les régions défavorisées ;
- 9. *Presse* les gouvernements à investir dans des infrastructures d'assainissement d'eau éliminant les contaminants à l'aide de méthodes telles que la chloration, la filtration et l'utilisation de filtres à eau peuvent améliorer sa qualité en mettant en place une stricte réglementation ainsi

que des amendes si celle-ci n'est pas suivie;

- 10. *Presse* les gouvernements à investir dans des infrastructures d'eau potable accessibles à tous, y compris aux communautés rurales et isolées, telles que les puits, les systèmes de distribution d'eau et les réservoirs ;
- 11. *Encourage* les collaborations avec des organisations locales, des ONG et des gouvernements pour mettre en œuvre des projets d'accès à l'eau ;
- 12. *Propose* l'élaboration ainsi que la mise en œuvre de plans de stockage d'eau salubre pour faire face aux situations de crise, telles que les sécheresses ou les catastrophes naturelles ;
- 13. *Encourage* l'utilisation d'eaux non conventionnelles, telles que les eaux recyclées et dessalées, pour répondre aux besoins croissants en eau ;
- 14. *Propose* la mise en place de capteurs connectés permettant:
 - a) de collecter des données sur la qualité de l'eau en temps réel facilitant une réaction rapide en cas de contamination
 - b) de surveiller des paramètres tels que la turbidité, la teneur en chlore, la conductivité, la présence de bactéries et d'autres indicateurs de qualité ;
- 15. *Invite* à la formation du personnel chargé de la surveillance pour qu'il puisse interpréter correctement les données et prendre des mesures appropriées ;
- 16. *Encourage* à la collaboration des gouvernements avec des experts en eau et en technologie pour optimiser la mise en œuvre et la maintenance des systèmes de surveillance ;
- 17. Apprécie le programme adopté suite à la Conférence des Nations Unies sur l'eau appelé le Programme d'action pour l'eau contenant plus de 700 engagements visant à favoriser la transformation vers un monde où la qualité de l'eau douce est assurée. Les États membres se sont engagés à garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement, tout en assurant une gestion durable des ressources en eau ;
- 18. Soutient vivement la mise en place de sanction mise en place par l'Union Européenne grâce à la Directive-cadre sur l'eau (WFD), pour les gouvernements, entreprises et particuliers ne veillant pas à la qualité de l'eau telles que:
 - a) les procédures d'infraction engagées par la Commission européenne contre les Etats membres ne respectant pas les lois environnementales incluant une amende et exigeant des mise en conformité permettant d'appliquer la loi
 - b) les amendes administratives aux entreprises, ou à toute institution qui enfreint la réglementation incluant une mise en conformité avec la réglementation.

Décide de rester activement saisi de la question.